



et les

autres ?



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE # 122



« Maman,
on dort où
ce soir ? »

En France, 3 000 enfants
sont à la rue

L'Appel
de l'abbé Pierre
1954 - 2024
70 ans



FONDATION
Abbé Pierre

janv. 2024 | 1 €



08.
« Maman, on dort
où ce soir? »



15
**Bidonvilles, squats
et campements :**
stoppons les expulsions
qui bafouent les droits
des enfants!

Sommaire

04. La Fondation **agit**
« Aider les autres, comme on m'aide »

08. La Fondation **analyse**
« Maman, on dort où ce soir? »

Grégoire Ensel : « C'est une crise
d'humanité »

15. La Fondation **réagit**
Bidonvilles, squats et campements :
**stoppons les expulsions qui bafouent
les droits des enfants !**

16. La Fondation **observe**
Palmarès SRU 2020-2022

Patrice Vergriete : « Construire une stabilité
et protéger les familles »

18. Avec la Fondation
Auchan solidaire

La Nuit de la Rue

20. La Fondation **se souvient**
« C'est la première des enfants
de "Champs fleuris" ! »

« et les autres? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :
3-5, rue de Romainville - 75019 Paris - Tél. : 01 55 56 37 00 — www.fondation-abbé-pierre.fr
ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0528 H 89713.
Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs : 01 55 56 37 25** /
Présidente : Marie-Hélène Le Nédic / **Directeur de la publication** : Christophe Robert /
Rédacteur en chef : Yves Colin / **Journaliste et secrétaire de rédaction** : Delphine Picard /
Maquette : Tiens Donc! / **Impression** : Orient express, 6, rue Bezout 75014 — Paris /
Routeage : France Routeage — 2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges /
Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion. © Couverture : Antoine Boureau



17.

Patrice Vergriete

« Construire une stabilité et protéger les familles »



La Nuit de la Rue #1

Les 15 et 16 décembre, la Fondation organisait La Nuit de la Rue, 1^{er} festival de rap et de cultures urbaines, au Bataclan, à Paris. Fianso, parrain de cette édition, Doria, Black M, Hatik, Ronisia... de nombreux artistes réputés ont performé gracieusement et ravi le public venu nombreux lors de ces deux soirées inédites animées par Fred Musa. Autre temps fort de ce festival, la vente aux enchères d'œuvres de street artistes tels que Carole b., L'Atlas, Frank Noto, Jordane Saget... à La Fab, lieu du fonds de dotation d'Agnès b. marraine de la Fondation. Cette vente au profit de la Fondation était précédée d'un temps dédié à la street food avec le chef Adrien Cachot qui a confectionné un burger unique pour l'occasion, vendu également au profit de la Fondation, sur le parvis du MK2 Bibliothèque.

Ndlr : d'autres informations sur La Nuit de la Rue, en page 18.



Édito

UNE VRAIE QUESTION DE SOCIÉTÉ

L'hiver est là et quelque 8 000 personnes qui appellent le 115 tous les soirs ne se voient proposer aucune solution d'hébergement. Parmi elles, 3 000 enfants. Ces enfants qui dorment dehors, que vont-ils devenir ? Comment vont-ils pouvoir grandir et s'épanouir ? Quand j'ai commencé à travailler il y a vingt ans dans secteur associatif, j'étais déjà frappée par le grand nombre de femmes isolées, avec des enfants en bas âge, qui se réfugiaient dans les accueils de jour et dans les centres d'urgence, le soir.

Aujourd'hui, ces femmes et ces enfants n'ont même plus de toit sur la tête ! Parfois même, à la sortie de la maternité, certaines se retrouvent dehors avec leur nouveau-né. Mettre à l'abri et protéger au plus vite ces milliers d'enfants et leur maman doit être la toute première des priorités. Mais face à ces tragédies humaines, il y a cependant des lueurs d'espoir : des élus, des citoyens, partout sur le territoire, dénoncent cette précarité inacceptable et se mobilisent pour mettre à l'abri les enfants, les plus fragiles d'entre nous. Cela me réjouit et me donne la force de poursuivre le combat contre l'exclusion et la misère initié par notre fondateur, l'abbé Pierre, dont nous sommes les héritiers. Car, j'en suis convaincue, si nous le voulons tous ensemble, nous pouvons construire une société plus fraternelle, plus solidaire où chacun puisse grandir et vivre dignement. En ces premiers jours de l'année, c'est avec cette conviction que je vous adresse, au nom du Conseil d'Administration de la Fondation, de l'ensemble de ses bénévoles et salariés, mes vœux les plus chaleureux et sincères pour vous et vos familles. ■

Marie-Hélène Le Nédic,
Présidente de la Fondation Abbé Pierre



Ansamb
vers l'emploi

En partenariat étroit avec Pôle Emploi, la Boutique Solidarité de Saint-Denis, à La Réunion, a proposé pendant 2 ans à 60 personnes accueillies un accompagnement global vers la réinsertion professionnelle. Ce dispositif a été financé à hauteur de 48 % par la Fondation.

Prix

L'agence Nouvelle-Aquitaine a reçu le prix « coup de cœur » de la ville de Bordeaux pour son projet de mobilisation des logements vacants, avec à la clef, 5 000 euros pour cette action.



« Aider les autres, comme on m'aide »

Maha est Algérienne, elle est arrivée en France il y a 5 ans et a tout de suite voulu faire du bénévolat. « Pour moi, c'est important d'aider comme on m'aide. Je n'arrive pas à rester sans rien faire et pouvoir aider les autres, cela a toujours été important. » Depuis 3 ans ½, Maha vient au moins 3 matinées par semaine à la Boutique Solidarité de Valenciennes. Au bar ou au vestiaire, elle écoute, rend service, accueille et participe dès qu'elle le peut aux activités ou aux sorties l'après-midi. « Il y a beaucoup de souffrance

et on comprend que certains soient énervés ; parfois ce n'est pas facile, mais les gens sont toujours gentils dès qu'on les écoute, qu'on partage la parole avec eux. » Avant d'arriver en France, Maha ne connaissait pas l'abbé Pierre. À 36 ans aujourd'hui, elle se sent proche de ses valeurs. « Depuis que je viens à la Boutique Solidarité, j'ai découvert sa vie. Heureusement que des personnes comme lui ont existé et que des lieux comme les Boutiques sont ouverts car les gens en ont besoin et nous, cela nous ouvre les yeux sur la misère. » ■

En Bosnie-Herzégovine,
protéger les mères de la violence

Dans ce pays, 48 % des femmes ont subi une forme ou une autre de violence, le harcèlement moral et/ou le harcèlement sexuel, depuis l'âge de 15 ans. Face à ce constat, la Fondation a décidé de soutenir financièrement à hauteur de 90 % la construction d'une maison d'accueil pour mères isolées victimes de violence. Gérée par le Forum international solidarité (FIS), ce lieu dédié unique en son genre dans la région, permettra la mise à



l'abri et l'accompagnement global par des professionnels de 2 mères isolées et de leurs 2 enfants qui pourront y séjourner le temps nécessaire et éviter

ainsi de se retrouver à la rue. Accompagnées et en sécurité, les femmes pourront à terme retrouver un logement et une place dans la société. ■



Reloger dignement

Deux terrasses de plain-pied pour deux appartements performants énergétiquement de 52 et 55 m² : la Fondation a financé en partie la réhabilitation d'une longère très dégradée appartenant à la commune de La Grignonais (44), dans le cadre de son programme « Toits d'abord ». L'opération a nécessité douze mois de travaux ; réalisée par « Soliha Bli Pays de Loire », elle a pris fin l'an dernier. Un père isolé et une mère avec ses 2 enfants se sont installés dans les 2 logements très sociaux proches des commerces et de l'école communale. « *Ma fille de 15 ans a sa chambre à l'étage, comme moi. Franchement, je suis content ! Maintenant, il ne me manque plus que le travail* », note Frédéric, 50 ans, marbrier funéraire. ■

1400 personnes accueillies

C'est grâce au soutien financier de la Fondation que l'accueil de jour de Moissac a pu rester ouvert cette année et maintenir ses services de domiciliation, d'hygiène, de bagagerie, de laverie et de cuisine accessible à tous. « *Les subventions communales nous ont été supprimées ; l'an dernier, on a accueilli 1400 personnes, dont 11 % âgé de plus de 60 ans. Nous sommes le seul accueil de jour dans la ville* », précise la directrice, Adeline Delagrange.

Il y a 2 ans, avec l'aide de la Fondation, des activités partagées (soin de soi, repas communs, activités culturelles et sportives...) avaient été mises en place, en collaboration avec le centre d'hébergement d'urgence



géré également par l'association « Escale Confluences ». ■



Habiter enfin !

Personnes âgées, handicapées, ne maîtrisant pas la langue... À Montpellier, l'association « Habiter enfin ! » soutenue financièrement par la Fondation, a développé un accompagnement administratif, social et juridique dédié à ce public peu aidé, soit 80 personnes en 2023.

Droits des personnes sans abri

En juin 2021, la ville de Strasbourg signait la Déclaration des droits des personnes sans abri. Deux ans après, qu'en est-il du respect de ces droits ? La Fondation finance à 100 % le recueil de la parole de 25 d'entre elles, sous forme d'entretiens réalisés par 6 personnes accompagnées par Médecins du Monde et l'association « Les petites roues ».



SOS Taudis

À Saint-Paul de La Réunion, la maison de 38 m² d'un propriétaire aux revenus modestes a été entièrement réhabilitée et possèdera enfin une salle de bains. La Fondation a soutenu financièrement ce projet de lutte contre l'habitat indigne.



Sécurité au domicile

Mme P, retraitée âgée de 71 ans, se sent enfin en sécurité chez elle, à Castelnaudary (11). Son gendre avait sollicité en 2022 l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), très inquiet par l'état de la toiture qui menaçait de s'effondrer : « Je suis monté sur l'échafaudage à la fin du chantier en novembre, tout a été changé, ça n'a plus rien à voir ! On est vraiment soulagé pour elle, c'était devenu très dangereux. »

La Fondation, qui avait obtenu il y a un an l'arrêté de mise en sécurité auprès de la mairie, a financé à hauteur de 34 % la rénovation complète de la toiture, dans le cadre de son programme « SOS Taudis », en complément de l'Anah et de la caisse de retraite de la propriétaire. « Urbanis » a monté le dossier de financement et accompagné la propriétaire aux revenus modestes pendant toute la durée des travaux pour lesquels elle n'a eu aucun reste à charge. ■



Après l'incarcération

À la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (78), dans le quartier de semi-liberté, la Fondation finance depuis 3 ans des permanences d'accès aux droits. Elle a ainsi permis à une quinzaine de personnes sous main de justice d'éviter la rue à leur sortie ou la dette locative pendant leur peine, grâce au dispositif « CTOUTOIT ». À raison de 2 permanences hebdomadaires, les lundi et mercredi après-midi, Stéphane Barbanchon, cofondateur de l'association « RD Insertion » reçoit

plus d'une trentaine de personnes par an. « 25 % d'entre elles n'ont pas de solution d'hébergement à leur sortie... Grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre et la collaboration étroite avec le Secours catholique, le CCAS de Versailles et le SIAO, l'hébergement est assuré à la sortie et la dette locative évitée jusqu'à la libération. On peut ainsi travailler pleinement sur l'insertion professionnelle », note Stéphane. Fin 2023, « RD Insertion » a ouvert une antenne à Bordeaux. ■



Sortir de l'exclusion

Un toit et un tremplin pour l'insertion

© Christian Claude

A Grenoble, depuis 50 ans, l'association « Le Habert » a pour vocation d'héberger et d'accompagner les personnes à la rue. Depuis le printemps dernier, elle travaille également à leur insertion professionnelle. « Le Habert », qui compte 4 salariés et une quinzaine de bénévoles, a en effet pu élargir son champ d'intervention grâce au soutien financier de la Fondation, de l'État et notamment de l'association « Travail et Partage » avec laquelle elle collabore étroitement. « En ce qui concerne l'hébergement, nous gérons une cinquantaine de logements grenoblois et nous prenons en charge les loyers ; la majorité sont dans le parc public, mais nous avons de plus en plus de logements dans le privé qui nous sont cédés par des particuliers solidaires. C'est ainsi que nous pouvons loger environ 150 personnes dans l'agglomération », précise, Yves Doin, président du « Habert ». Personnes seules, mères isolées, familles nombreuses... Les ménages installés dans les logements sont tous en grande difficulté et sont assurés d'un suivi dans toutes leurs démarches dédiées à leur insertion sociale : budget, éducation, régularisation, santé... en général, les personnes sont

accompagnées et logées pendant 3 ans maximum, avec un taux de 66 % d'accès au logement social pérenne à l'issue de leur séjour.

Au-delà du logement et de l'accès à leurs droits, l'association a souhaité « donner une impulsion aux personnes hébergées » et favoriser l'insertion professionnelle de celles et ceux qui le désirent. 3 ateliers d'adaptation à la vie active ont été mis en place autour de la restauration, de la rénovation d'intérieur, de l'entretien et du ménage. « L'objectif est d'assurer la montée en compétences et la prise d'autonomie grâce à des stages de mise en situation, de 20 à 80 heures/mois. Cinq bénévoles assurent l'accompagnement technique à mes côtés », précise Laurence Minghetti, responsable des ateliers solidaires.

Hugues, 75 ans, a encadré pendant une semaine un chantier solidaire de rénovation dans un des logements du « Haber ». « Il fallait reprendre toute la pièce et la repeindre, j'avais deux personnes hébergées avec moi qui n'avaient pas le même niveau de compétences. Pour moi, le plus important a été d'expliquer l'importance du travail bien fait, de la préparation du chantier jusqu'au nettoyage... travailler comme des professionnels, en somme. Si cela



« L'objectif est d'assurer la montée en compétences et la prise d'autonomie grâce à des stages de mise en situation, de 20 à 80 heures/mois. »

peut aider les personnes à retrouver le chemin de l'emploi, c'est bien ! »

En six mois, 5 personnes ont pu bénéficier des chantiers solidaires et des résultats positifs ont été constatés par chacun des stagiaires. Prise de parole plus aisée, rupture de l'isolement, meilleure estime de soi, sortie de la précarité grâce à la rémunération... Khedidja, 41 ans, mère isolée avec 2 enfants, travaille à plein temps au Carrefour d'Échirolles depuis octobre dernier, tout juste un an après avoir eu accès à un logement grâce au « Habert ». « Vous vous rendez compte, j'ai un CDI ! En plus, ici, je suis responsable, je m'occupe des commandes et de la cuisine et je dirige 4 personnes. Je suis vraiment fière d'être là. C'est grâce au « Habert », c'est ma 2^e famille ! ». ■



3 000 enfants à la rue

(Baromètre Unicef France, nov. 2023)

**1 million de mères isolées vivent
sous le seuil de pauvreté**

(Secours Catholique, 2023)

**+ de 42 000 enfants vivent dans
des hébergements d'urgence,
des abris de fortune ou dans la rue**

(FAS/Unicef France, sept. 2022)

En novembre, 3 000 enfants se posaient cette question,

dans notre pays, 7^e puissance mondiale.

Un chiffre en augmentation de 40 % par rapport à l'an dernier.

« MAMAN, ON DORT OÙ CE SOIR ? »

La petite Xhevrie a 9 ans. Elle est arrivée d'Albanie avec ses parents et ses deux petits frères, il y a deux ans. « On dormait sous la tente et quand il pleuvait, l'eau rentrait. La directrice et la maîtresse d'école savaient qu'on n'avait pas de maison. » On ne lit plus d'inquiétude dans le regard franc de cette petite fille; mais pas non plus de gaieté, encore moins d'insouciance. Xhevrie reste aux aguets. Aujourd'hui, elle est à l'abri avec sa famille, mais demain? À 9 ans, elle a tout à fait conscience de la précarité de la situation. À 9 ans, elle a déjà connu la rue et l'évacuation par la police; l'occupation de son école, puis l'hébergement au gymnase de Bellecombe l'été dernier, et depuis septembre, dans cet Ehpad vide, situé dans le 3^e arr. de Lyon. Sa famille est installée dans 3 chambres, au 3^e étage. D'un œil, elle surveille ses frères qui jouent dans le couloir avec Guillaume, 7 ans, dont la maman, Sylvia, vit dans la chambre d'à côté, avec ses 2 petits frères. « J'ai vécu 6 mois sous la tente avec mes 3 garçons, place de Milan. il y avait des souris, des hommes méchants;

d'autres qui fumaient. On a beaucoup souffert. Ne pas bien manger, ne pas bien dormir, ne pas bien faire ses devoirs. Tout faire par terre... je ne pensais pas faire souffrir autant mes enfants », avoue dans un souffle cette mère isolée de 37 ans qui a quitté l'Angola en 2021. Guillaume l'a rejointe, il esquisse un sourire, mais très vite, le visage s'assombrit. Pour le petit garçon, le plus dur n'a pas été seulement de dormir dehors. Ce sont aussi les mots entendus et les regards portés qui l'ont marqué et lui font toujours mal. Il murmure très vite : « On m'a traité de pauvre à l'école ». Sylvia pose doucement sa main sur son épaule : « Le week-end, il avait peur de sortir de la tente, il voyait souvent une fille de sa classe qui habitait le quartier... il avait honte et se cachait, c'était vraiment dur. Je lui disais : reste calme, mon fils, un jour viendra pour nous. »

Une trentaine d'enfants sont hébergés à l'Ehpad avec leurs mères, parfois leurs deux parents. Ici, quel que soit l'âge, tout le monde a en tête le délai d'hébergement d'un an et 3 mois qui a été donné. La crainte **▶▶▶**



© Antoine Boureau

est palpable et le combat pour éviter le pire aux enfants n'a pas faibli, bien au contraire. Chaque mardi, la plupart des mamans se rendent à la réunion du Collectif « Solidarité entre femmes à la rue » avec lequel elles ont occupé des écoles et le gymnase. Il y a un an, 19 écoles étaient dans ce cas à Lyon et Villeurbanne. Du jamais vu. « Dormir dans l'école, ça m'a donné du courage. Je vais aux réunions, il faut s'aider les uns les autres et s'organiser car il y a encore des enfants dehors. On cherche des solutions ensemble, ça fait du bien », précise « Bibiche », la quarantaine, mère de 3 enfants, âgés de 6 à 12 ans. « Mes enfants ont dormi dehors, sur des bancs. J'attendais qu'il soit tard pour demander une chambre à l'hôpital. Chaque soir, c'était la même chose, je changeais d'hôpital souvent. Le 115, ça ne marchait pas. Avec l'occupation de l'école, en septembre 2022, ça s'est enfin terminé », confie cette maman congolaise arrivée en 2019.

➔ **Rassemblement à l'initiative de « Jamais sans Toit », le 17 octobre 2023, devant la préfecture, à Lyon.**

« Mes enfants ont dormi dehors, sur des bancs. J'attendais qu'il soit tard pour demander une chambre à l'hôpital. Chaque soir, c'était la même chose, je changeais d'hôpital souvent... »

« Bibiche » arrivée en 2019

Jamais sans Toit

Né il y a 10 ans, le Collectif citoyen lyonnais a essaimé dans 15 grandes villes de France. Constitué en réseau national en 2022, lors de la 100^e occupation d'école, il est aujourd'hui soutenu par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), le Collectif des Associations Unies, la Fédération des Acteurs de la Solidarité et Unicef France. « Mobiliser toute la communauté éducative et associer les familles au combat pour ne pas faire à leur place, c'est notre objectif », précise Raphaël Vulliez, professeur des écoles à Lyon, cofondateur du Collectif : « Aujourd'hui, on est présent dans plus de 200 établissements scolaires en France. On veut mettre l'État devant ses responsabilités en rendant visibles toutes ces situations inacceptables. Rappelons la loi qui affirme l'inconditionnalité du droit à l'hébergement d'urgence. L'État doit appliquer la loi. » Partout, des listes de familles à la rue sont établies par le réseau et chaque soir, le nombre d'enfants sans abri est connu. Depuis 5 ans, le baromètre national publié fin août par la FAS et Unicef France confirme l'aggravation de la situation. En septembre dernier, l'agglomération lyonnaise comptait 40 % d'enfants de plus à la rue... « Quand on se mobilise dans une école, ce n'est pas abstrait, ce sont des enfants au milieu des autres dont il est question. » À chaque fois, la démarche est la même : sensibiliser l'école et le quartier, alerter les médias, organiser la solidarité pendant l'occupation de l'école entre 19 h et 7 h du matin. « Les enfants, c'est sacré. Ces familles ne sont pas acceptées par le 115 saturé et inadapté. Il faut au moins 10 000 places d'hébergements d'urgence de plus, sans fermeture l'été, et un plan pluriannuel sur l'hébergement et le logement car il faut agir sur le parcours résidentiel de ces familles. »

Montpellier est la dernière ville à avoir lancé une mobilisation citoyenne sous la bannière « Jamais sans Toit ». En octobre, l'école Paul Langevin a été occupée pour mettre à l'abri



© Antoine Bourreau

3 enfants scolarisés. « Ce qu'ils ont vécu, c'est difficilement imaginable. Beaucoup de gens ont été surpris d'apprendre ce qui se passait, on a eu beaucoup de solidarité, ça a vraiment aidé la famille et ça a transformé l'école! On a monté un groupe WhatsApp, on a vite été une quarantaine. On a interpellé la Mairie et le Département. En une semaine, une solution de logement a été trouvée, dans une résidence étudiante. Depuis, une autre famille nous a contactés. L'occupation de l'école a été éprouvante, mais ça a montré qu'on pouvait trouver des solutions, que c'était possible. On a des bons contacts avec la Mairie, on va essayer de travailler avec elle », explique Marie Nikichine, représentante de la FCPE.

La politique à l'épreuve des faits

Le 17 octobre dernier, Journée mondiale du refus de la misère, l'interpellation citoyenne a changé de braquet, avec le soutien officiel de 65 parlementaires de tous bords signant une Tribune publiée dans la presse nationale. Les élus signataires ont demandé à l'État « une politique du logement et de l'hébergement plus ambitieuse », dénonçant l'insuffisance



« Quand on se mobilise dans une école, ce n'est pas abstrait, ce sont des enfants au milieu des autres dont il est question. »

Raphaël Vulliez, professeur des écoles à Lyon, cofondateur du Collectif « Jamais sans Toit »

des « 203 000 places d'hébergement d'urgence maintenues cet hiver pour atteindre l'objectif de "zéro enfant à la rue" fixé par Olivier Klein à l'automne 2022 ». Alors que cet objectif n'a pas été atteint l'an dernier, c'est exactement le même nombre de places d'hébergement d'urgence que l'on retrouve dans le Pacte des solidarités 2023-2027 annoncé tout juste un an plus tard par la Première ministre. Les enfants à la rue sont-ils vraiment une priorité de l'État ?

Retour à Lyon, au 3^e étage de l'Ehpad. « Bibiche » évoque ses très modestes ressources et la course quotidienne, d'une association à l'autre, pour la nourriture et les vêtements. Grâce au soutien de l'association « Alynea » qui suit les familles hébergées à l'Ehpad, [▶▶▶](#)

➔ Conférence de presse du Collectif, le 9 novembre 2023, avant occupation de l'école Mazenot, à Lyon.



© Antoine Bourreau



« À la rue, les mères font tout pour être invisibles pour protéger leurs enfants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, elles agissent, elles sont très courageuses »

Juliette Murtin, professeure dans le secondaire, cofondatrice de l'association « Solidarité entre femmes à la rue »

la Métropole lui verse 90 euros par enfant qui complètent ses quelques heures de ménage. *« Mes 3 enfants ont toujours été scolarisés et moi je travaille en attendant ma régularisation, mais je ne peux pas avoir de logement. Dans le gymnase, les enfants étaient plus heureux, mais ce n'est pas chez eux. Ici, c'est encore plus confortable, mais on ne peut pas rester. »* À chaque évacuation, des affaires sont oubliées ou perdues et il faut tout recommencer. *« C'est ça ma vie pour l'instant, je n'ai pas le choix. Quand on est ensemble, aux réunions, devant les écoles, ça évite les mauvaises pensées. Il faut être nombreux pour faire avancer les choses... »*

Mi-novembre, le Secours catholique publiait son rapport annuel sur la pauvreté : en 2023, les femmes avec enfants ont été les plus touchées par l'augmentation de la précarité ; 74 % du public accueilli pendant l'année par l'association caritative était en situation d'extrême pauvreté, soit 10 points de plus qu'il y a 5 ans à peine. À Lyon, l'association « Solidarités entre femmes à la rue » s'est justement constituée pour leur offrir un espace de parole dédié et compléter l'action

→ **Sylvia**, hébergée avec ses enfants dans le gymnase Bellecombe, en septembre 2023.

de « Jamais sans Toit ». Depuis 9 mois, il leur permet de renforcer l'entraide et la mobilisation. *« À la rue, les mères font tout pour être invisibles pour protéger leurs enfants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, elles agissent, elles sont très courageuses »*, précise Juliette Murtin, professeure dans le secondaire, cofondatrice de l'association. À leur initiative, une centaine de femmes et d'enfants occupent actuellement la salle polyvalente de Villeurbanne et sont en négociation avec la Mairie pour être mises à l'abri. La Fondation Abbé Pierre leur a fourni des chèques-service, comme ce fut le cas au gymnase Bellecombe.

Le 20 novembre 2023, Journée internationale des droits de l'enfant, on comptait près de 25 écoles occupées sur tout le territoire, abritant des dizaines d'enfants. À quand une véritable réponse de l'État pour que plus *« aucun gosse ne couche ce soir sur l'asphalte* »* ?

* Appel de l'abbé Pierre, 1^{er} février 1954.



© Antoine Bourreau



© Laurent Meyer

Grégoire Ensel

« C'est une crise d'humanité »

Grégoire Ensel a été élu Président national de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves, en mai dernier.

En ce 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, 3 000 enfants dorment dans la rue en France. Comment réagissez-vous ?

C'est catastrophique. À la mi-octobre, il y avait plus de 2 800 enfants à la rue, dont 700 enfants âgés de moins de 3 ans ! Et ce chiffre, sans doute sous-estimé, ne cesse d'augmenter. De plus en plus d'écoles se mobilisent pour freiner ce fléau. C'est indigne que dans notre pays, des enfants scolarisés à l'école publique vivent dehors, sous des tentes ; dans des squats ou des garages loués par des marchands de sommeil. Avoir un toit, c'est un droit et c'est un droit premier pour ces familles, pour leurs enfants pour qui rien ne sera possible sans cela. L'État doit prendre la mesure de la situation et réagir au plus vite, en apportant une réponse sociale et pérenne. On ne peut pas supporter qu'en France, des enfants soient sans abri, comme en 1954, au temps de l'abbé Pierre ! Encore une fois, la communauté éducative, c'est-à-dire les enseignants, les parents et les élus des collectivités locales gèrent l'urgence et trouvent des palliatifs sur place, jour après jour ; cela honore chacun de ses membres et montre une fois de plus la solidarité dont elle est capable. Mais ce n'est pas une réponse pérenne, c'est à l'État d'intervenir pour faire que cela cesse définitivement.

La mobilisation citoyenne permet de mettre à l'abri des centaines d'enfants scolarisés. Mais les autres ? Comment aller plus loin ?

Nous sommes devant une crise humanitaire qui devient une crise d'humanité. C'est pour cela que la mobilisation des parlementaires, des élus locaux aux côtés de la FCPE, d'Unicef France, du CAU, de RESF dont nous sommes membres fondateurs, et de plusieurs autres Collectifs ou associations selon les territoires, est aussi forte et déterminée. Faire front tous ensemble donne encore plus de légitimité et d'ampleur à ce combat. Quand on est devant une école occupée, l'enfant à la rue, c'est le copain de classe, ça parle ! On n'est pas sur un propos théorique ni sur un chiffre. On est sur un visage, un être humain et c'est très important de commencer par là. Mais ensuite, il faut bien savoir que la situation inacceptable des enfants à la rue est une des conséquences de la crise du logement social et du logement en général. Le système est malade, il est vraiment grippé... il faut de toute urgence plus de logements très sociaux pour sortir ces familles, ces enfants de l'exclusion. Les droits au logement et à l'éducation pour tous les enfants sont des droits non négociables pour nous, à la FCPE. Il faut offrir à ces familles à la rue une mise à l'abri inconditionnelle, puis un parcours résidentiel. La précarité



« On ne peut pas supporter qu'en France, des enfants soient sans abri, comme en 1954, au temps de l'abbé Pierre ! »

explose et de plus en plus de familles dévissent très rapidement. On ne peut pas laisser faire.

Quelle est votre vision de l'avenir ?

Elle est pessimiste pour l'instant, à la veille de l'hiver. S'il n'y a pas de véritable électrochoc très rapidement pour sortir de cette situation, les mêmes causes produiront les mêmes effets cet hiver. Le président de la République nous avait promis « zéro SDF » en 2018... en 2023, ce sont 3 000 enfants qui dorment dehors. Nous demandons et attendons des actes forts et immédiats. L'école doit rester le lieu où l'enfant est préservé ; c'est là que la socialisation, l'inclusion et l'accès aux savoirs sont possibles. Aucun enfant ne doit en être exclu et ne pas pouvoir s'y épanouir. C'est pour la protection de tous les enfants que le combat des écoles occupées a lieu. Toutes celles et ceux qui y participent se battent pour défendre les valeurs de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité. 🇫🇷

Mme G., Bordeaux.

Bonjour, j'ai entendu parler à la radio du « legs net de frais et de droits à une Fondation » pour avantager ses proches... pouvez-vous m'expliquer ce qu'il en est ?

Bonjour Madame,
Le « Legs net de frais et droits », permet de léguer à la fois à la Fondation et de gratifier des proches qui, lorsqu'ils sont éloignés en termes de parenté, sont susceptibles de payer des droits de succession élevés, parfois dissuasifs.
Prenons un exemple : Mme A. possède un patrimoine de 300 000 €. Elle souhaite léguer après son décès ses biens à la Fondation Abbé Pierre, mais aimerait également aider deux petits cousins, Léo et Eve.
Sans enfant, Mme A. sait qu'il est préférable de désigner un légataire universel, afin d'éviter de longues et coûteuses recherches d'héritiers par le notaire lors de sa succession.

Si Mme A. désigne la Fondation légataire universel et prévoit pour Léo et Eve un legs de 50 000 € chacun, ils devront payer $50 \times 60 \% = 30\,000$ € de droits chacun, ils toucheront alors 20 000 € chacun. Le fisc percevant 60 000 € de droits, la Fondation Abbé Pierre reçoit 200 000 €, soit 66 % du patrimoine de Mme A.

Si Mme A. désigne la Fondation légataire universel et prévoit un legs net de frais et droits à Léo et Eve, la Fondation Abbé Pierre se substitue à ceux-ci pour régler les droits de succession.

Mme A. peut prévoir un legs net de frais et droits à chacun de 20 000 € (ce qu'ils auraient perçu s'ils étaient fiscalisés) : La Fondation se substitue à eux pour régler les droits, soit 20 000 €, la Fondation règle des droits de 12 000 € (soit $20\,000 \times 60 \%$). La Fondation touche alors $300\,000 - 40\,000 - 12\,000 = 248\,000$ €, soit 83 %.

Mme A. peut aussi prévoir de léguer plus à Léo et Eve, si elle le souhaite.



E122/JABO

Bon d'abonnement au magazine « et les autres ? »

À renvoyer sous enveloppe affranchie à : Fondation Abbé Pierre
- Centre de traitement des dons 59898 Lille cedex 9

Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation Abbé Pierre « et les autres ? ».

OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation Abbé Pierre en m'abonnant au magazine « et les autres ? ».

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « **Fondation Abbé Pierre** ».

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

..... @

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres ? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbé-pierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : fondation-abbé-pierre.fr/protectiondesdonnees

La Fondation réagit

Comment faire, quand on est mère, quand on est parent, pour prendre soin de ses enfants, particulièrement les nourrissons et les très jeunes, lorsque l'on n'a pas accès à l'eau, à des sanitaires, à l'électricité, au ramassage des ordures? Et que par-dessus tout, le couperet de l'expulsion risque de tomber à chaque instant sur le quotidien déjà très précaire des familles, sous les yeux terrifiés des plus jeunes?

Au printemps dernier, dans le Val-d'Oise, 4 cas de tuberculose ont été dépistés et traités par Médecins du Monde dans un lieu de vie informel. Si les enfants malades ont pu être hospitalisés et soignés, l'expulsion du bidonville n'a pas permis de prolonger le diagnostic santé des habitants sur place ni dans le bidonville voisin également expulsé, alors qu'un risque en termes de santé publique existait et que des actions en cours permettaient d'y répondre. « L'accès à la vaccination, ou encore le dépistage du saturnisme sont également cités comme des enjeux de prévention difficiles à mettre en œuvre face aux expulsions récurrentes des lieux de vie », précise le 5e rapport de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, paru le 28 novembre dernier. Les associations membres de l'Observatoire, dont la Fondation, y dénoncent cette année tout particulièrement les droits bafoués des enfants. 1111 expulsions ont eu lieu en 2023 sur notre territoire et dans 85 % des cas, les expulsions n'ont donné lieu à aucune solution d'hébergement ou de relogement.



Bidonvilles, squats et campements :

stoppons les expulsions qui bafouent les droits des enfants !

Outre l'amélioration des conditions de vie, il faut de toute urgence agir au sein des lieux de vie informels afin de protéger l'intérêt supérieur de tous les enfants qui y vivent. Un accompagnement global des familles et la réalisation d'un diagnostic social adapté doivent être mis en place pour préserver la stabilité et la sécurité de l'environnement de l'enfant; le suivi en santé et l'inscription scolaire doivent être facilités et les expulsions doivent impérativement être suspendues pendant l'année scolaire pour éviter l'exclusion et le décrochage des enfants. Plus largement, l'Université Paris I, en collaboration avec la Fondation, a révélé l'impact direct des expulsions locatives sur le bien-être des enfants : 80 % des familles constatent un impact sur celui-ci et 43 % observent un effet sur leur scolarité. Toutes ensemble, les associations confirment que la précarité dans l'habitat, aggravée par les expulsions est un facteur massif de déscolarisation et que les expulsions génèrent des conséquences psychologiques à long terme, non seulement pour les parents mais aussi et surtout pour les enfants. ■





5 villes

Bordeaux est la 5^e ville à avoir signé la Déclaration des Droits des personnes sans abri, à l'occasion de la présentation de l'éclairage régional sur l'état du mal-logement en Gironde, le 25 septembre dernier.



Présentation de la 29^e édition du rapport sur l'État du mal-logement en France se tiendra le jeudi 1^{er} février 2024, à la Maison de la Mutualité, à Paris, de 9 h 30 à 13 heures.



© Sébastien Godefroy

Palmarès SRU 2020-2022

Sur 1031 communes soumises à la loi SRU, 659 n'ont pas atteint leurs objectifs 2020-2022, soit 64 % des communes, alors qu'elles n'étaient que 47 % dans ce cas-là trois ans plus tôt. Les communes SRU de la région PACA semblent s'affranchir largement de la loi, puisque 158 des 166 communes n'ont pas atteint leurs objectifs. Parmi les 12 villes de plus de 100 000 habitantes concernées, seule Montpellier a respecté ses objectifs légaux. Paris a respecté ses objectifs quantitatifs, mais pas

qualitatifs. À l'inverse, Annecy et Aix-en-Provence ont respecté leurs objectifs qualitatifs, mais pas quantitatifs. Tandis que Lyon, Marseille, Bordeaux, Perpignan, Nice, Toulon, Saint-Paul et Boulogne-Billancourt n'ont respecté ni l'un ni l'autre.

Le bilan est très préoccupant : un record de communes hors-la-loi, 222 communes n'ayant même pas atteint 20 % de leur objectif triennal et des niveaux de production Hlm en baisse. ■



Encadrement des loyers

La Fondation a publié en octobre dernier la 3^e édition du baromètre de l'Observatoire de l'encadrement des loyers. Ce dernier montre que le dispositif progresse et que de nouvelles villes s'en emparent et cherchent à le promouvoir. Cet encadrement, mis en œuvre à Paris depuis 2019, est appliqué de manière encore très inégale, puisque 28 % des annonces analysées par l'observatoire en 2023 y dépassent le loyer-plafond légal. Heureusement, la tendance est à l'amélioration de 3 points par rapport à l'an dernier (31 %) et de 7 points par rapport à l'année précédente (35 %). À l'occasion de la publication de ce 3^e baromètre, la Fondation a également appelé le gouvernement à autoriser toutes les villes volontaires à mettre en place cet encadrement des loyers, notamment à Marseille, Bayonne, Grenoble ou Rennes, y compris en changeant la loi pour étendre et pérenniser ce dispositif attendu depuis tant d'années par les locataires. ■



© Sarah Ben

Point de vue

« Construire une stabilité et protéger les familles »

Patrice Vergriete a été nommé en juillet 2023 ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion sociale des territoires, chargé du Logement.

Vous avez annoncé la construction de 85 000 logements sociaux et reconnu que ce n'était pas suffisant. Que comptez-vous faire ?

L'action du gouvernement en faveur de la production de logements sociaux est permanente, des efforts financiers significatifs le traduisent. Les bailleurs sociaux ont par exemple aujourd'hui les coûts d'emprunt les plus faibles du pays grâce au plafonnement du taux du livret A jusqu'en 2025 à 3 %. De plus, pour construire, ils peuvent prétendre aux 8 Md€ de prêts bonifiés que la Caisse des Dépôts va mettre en place avant la fin de l'année 2023. Et surtout, nous renforçons leurs fonds propres par un fonds de 1,2 Md€ sur 3 ans dédié à la rénovation énergétique de leur parc. Mais il faut également augmenter la production. Il faut mobiliser les préfets et les services de l'État qui devront faire sortir des projets et accompagner pour cela les porteurs de projet, bailleurs sociaux, promoteurs privés et collectivités locales. La production est enfin largement tributaire des politiques d'urbanisme développées par les collectivités locales. Pour les mobiliser, nous mettons en place des conventions territorialisées pour la production et la rénovation des logements sociaux.

Combien de logements très sociaux est-il prévu de construire dans ce cadre ?

L'objectif de logements très sociaux PLAI représente, pour 2023, plus de

30 % de la production de logements sociaux. Nous aurons également une application ferme de la loi SRU, qui a permis de produire près de 50 % de l'offre nouvelle de logements sociaux depuis 23 ans. Cette loi comporte un volet qualitatif, qui oblige chaque commune déficitaire à produire plus de 30 % de logements très sociaux.

Enfin, nous souhaitons accélérer la production de résidences sociales et de Pensions de famille, conformément au plan « Logement d'abord II » lancé en juin dernier. Nous disposons des crédits pour le faire. Nous souhaitons aider les opérateurs à rénover et à construire, en simplifiant les démarches administratives et en renforçant le modèle économique.

Il y a en ce moment près de 3 000 enfants à la rue. Quelles mesures comptez-vous prendre ?

L'hébergement d'urgence est une priorité du gouvernement. Nous avons aujourd'hui 203 000 places d'hébergement mais nous avons besoin d'aller au-delà. D'abord avec ces 203 000 places, nous proposons un niveau d'offre d'hébergement jamais atteint avec une augmentation de la capacité d'accueil de 70 % sur les 6 dernières années.

Ainsi ce sont plus de 70 000 enfants qui sont mis à l'abri chaque jour avec l'objectif premier de leur permettre d'accéder à un logement pérenne,



« L'hébergement d'urgence ne doit en aucun cas être la fin du parcours, c'est au contraire le début de la prise en charge »

car c'est là notre objectif absolu : construire une stabilité et protéger ces familles.

Depuis 2018, la politique du « Logement d'abord » a permis à plus de 440 000 personnes sans domicile d'accéder au logement. Par ailleurs, pour les personnes hébergées, nous avons déployé depuis 2020, des plateformes d'accompagnement qui facilitent l'insertion des familles vers le logement et l'emploi. En 2022, les plateformes franciliennes ont accompagné 24 700 personnes, dont 12 000 enfants. Pour ceux qui ne peuvent être orientés avec leur famille vers le logement et qui demeurent plusieurs mois dans les dispositifs d'hébergement d'urgence, nous nous préoccupons d'y améliorer leurs conditions de vie par des actions spécifiques dans le cadre du Pacte des solidarités.

L'hébergement d'urgence ne doit en aucun cas être la fin du parcours, c'est au contraire le début de la prise en charge, notre but est une sortie rapide pour accéder à un logement pérenne. ■



12 000 euros

Le 15 octobre, SND organisait une avant-première du biopic au profit de la Fondation. 240 salles en multiplex réparties dans toute la France lui ont reversé 1 euro par entrée. Merci à toutes les spectatrices et spectateurs!



Eiffage

Partenaire de la Fondation depuis 18 ans, Eiffage Construction organisait le 14 novembre dernier, salle Gaveau à Paris, un concert classique dans le cadre de la 43^e édition des « Saisons de la solidarité ». Grâce à ce concert et à la générosité de nombreux donateurs, 24 557 euros ont été reversés à la Fondation et vont lui permettre de développer ses actions en faveur des personnes en grande difficulté. Eiffage Construction, en plus de ce soutien financier, fait également du mécénat de compétences et a ainsi permis la rénovation de 8 Boutiques Solidarité et Pensions de famille à Gagny, Reims, Beauvais, Perpignan, Mantes-la-Jolie, Laval, Valenciennes et Alès. Olivier Genis, Président Eiffage Construction : « Je voudrais rendre hommage aux bénévoles de la Fondation Abbé Pierre qui donnent de leur temps et de leur énergie. C'est eux, plus que les entreprises qui en ont la capacité et dont c'est le devoir d'aider les personnes en difficulté, qui ont du mérite et qu'il faut applaudir. »

Auchan solidaire

Du 19 au 25 octobre, Auchan France a mené une campagne d'arrondi solidaire en caisse dans tous ses magasins au profit de la Fondation Abbé Pierre dans le cadre du « mois solidaire » dédié à 4 associations.

Les clients de plus de 340 magasins ont ainsi pu arrondir le montant de leurs achats à l'euro supérieur au moment de leur passage en caisse pour soutenir la Fondation et ses projets d'alimentation digne et durable pour les personnes en grande précarité.

Marie Françoise Mairesse, Chargée de mission RSE de la Fondation Auchan :

« Pour répondre à l'appel d'urgence lancé par les associations d'aide aux plus démunis, Auchan a décidé de soutenir la Fondation Abbé Pierre via l'arrondi en caisse. Nous avons ainsi pu reverser 153 000 € grâce à la générosité de nos clients, la mobilisation des équipes dans nos magasins et à l'abondement de l'entreprise (10 % du montant collecté) qui a pris part également à ce véritable effort collectif ». ■



La Nuit de la Rue

Les 15 et 16 décembre, la Fondation a organisé son 1^{er} festival de rap et de cultures urbaines au Bataclan à Paris avec le soutien financier de deux importants partenaires : Action Logement et la Caisse d'Épargne Île-de-France. 2 concerts rap parrainés

par Fianso, une vente aux enchères d'œuvres de street artistes réputés organisée par le fonds de dotation Agnès b, marraine de la Fondation et un événement street food. 2 journées inédites au cours desquelles la scène rap et les cultures urbaines se sont mobilisées contre le mal-logement. Philippe Lengrand, Vice-Président d'Action Logement, dont le soutien a été amorcé avec les tournées Abbé Road : « Les jeunes sont parmi les premières victimes du mal-logement en France. Ce partenariat s'inscrit dans la politique menée par Action Logement pour la sensibilisation des plus jeunes aux aides au logement, tremplins essentiels vers l'emploi. » Thomas Levet, Directeur Exécutif des Affaires institutionnelles de la Caisse d'Épargne : « La Caisse d'Épargne Île-de-France est fière de soutenir la Fondation Abbé Pierre, et d'accompagner la 1^{re} édition de la Nuit de la Rue, un festival de rap et de street art pour sensibiliser les jeunes autour du mal-logement, qui illustre parfaitement notre engagement contre toutes les formes d'exclusion. » ■

L'Appel

70 ans



L'Appel

1^{er} février 1954



« On ne se sauvera pas
les uns sans les autres »



« Mes amis, au secours... »

Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant hier, on l'avait expulsée... Chaque nuit, ils sont plus de deux mille recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d'un presque nu. Devant l'horreur, les cités d'urgence, ce n'est même plus assez urgent !

Écoutez-moi : en trois heures, deux premiers centres de dépannage viennent de se créer : l'un sous la tente au pied du Panthéon, rue de la Montagne Sainte Geneviève; l'autre à Courbevoie. Ils regorgent déjà, il faut en ouvrir partout. Il faut que ce soir même, dans toutes les villes de France, dans chaque quartier de Paris, des pancartes s'accrochent sous une lumière dans la nuit, à la porte de lieux où il y ait couvertures, paille, soupe, et où l'on lise sous ce titre « centre fraternel de dépannage », ces simples mots : « Toi qui souffres, qui que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir, ici on t'aime »

La météo annonce un mois de gelées terribles. Tant que dure l'hiver, que ces centres subsistent, devant leurs frères mourant de misère, une seule opinion doit exister entre hommes : la volonté de rendre impossible que cela dure. Je vous prie, aimons-nous assez tout de suite pour faire cela. Que tant de douleur nous ait rendu cette chose merveilleuse : l'âme commune de la France. Merci ! Chacun de nous peut venir en aide aux « sans abri ». Il nous faut pour ce soir, et au plus tard pour demain : cinq mille couvertures, trois cents grandes tentes américaines, deux cents poêles catalytiques.

Déposez-les vite à l'hôtel Rochester, 92, rue de la Boétie. Rendez-vous des volontaires et des camions pour le ramassage, ce soir à 23 heures, devant la tente de la montagne Sainte Geneviève. Grâce à vous, aucun homme, aucun gosse ne couchera ce soir sur l'asphalte ou sur les quais de Paris. Merci ! » ■

« Toi qui souffres, qui que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir, ici on t'aime »

Appel de l'abbé Pierre, prononcé le 1^{er} février 1954, sur les antennes de Radio-Luxembourg.



« Le logement, c'est une question de justice ! »
abbé Pierre



En 30 ans, la Fondation a construit plus
de 10 380 logements pour les plus modestes.



« Une nouvelle guerre est à faire, celle contre
la misère. » abbé Pierre



Chaque année, la Fondation accueille quelque
550 000 personnes dans ses 27 Boutiques Solidarité.



« Devant le drame des sans-logis, il faut des éveilleurs
de conscience. » abbé Pierre



« Nous avons besoin d'une nouvelle ambition, pour
régler le problème du sans-abrisme » Christophe Robert,
Délégué général de la Fondation, lors de son entretien
avec le Président de la République, en janvier 2022.



Les parents d'Annie, avec son frère Joël, sous la tente, durant l'hiver 1951.

« Avec sa compassion et son courage, l'abbé Pierre a secouru ma grand-mère maternelle, sans la juger et lui a redonné sa dignité... elle disait que l'Abbé était son sauveur. Il nous a aussi montré que la misère n'est pas une fatalité. Les générations qui ont suivi au sein de notre famille se sont autorisées à espérer, à rêver. C'est important de le dire aux générations futures, qu'elles gardent espoir et ne cessent jamais d'oser », complète Marlène, la fille d'Annie. ■

« L'abbé Pierre avait découvert que mes parents vivaient sous la tente. »

L'abbé Pierre a toujours été très proche d'Annie, dont les parents ont été les premiers habitants à s'installer dans la cité d'urgence construite aux « Champs fleuris », en juin 1951. « L'abbé Pierre avait découvert que mes parents vivaient sous une tente avec mon frère, Joël. Maman était enceinte de moi... Il ne voulait surtout pas qu'elle accouche dans de telles conditions. »

Annie Porte est la seconde de la fratrie, elle vivra 3 ans dans la maison des « Champs Fleuris », l'abbé Pierre passera très souvent voir la famille. En plein hiver 1954, après l'Appel de l'abbé Pierre, c'est Annie qui sera prise en photo dans les bras de l'Abbé, faisant la Une de l'hebdomadaire Paris Match.

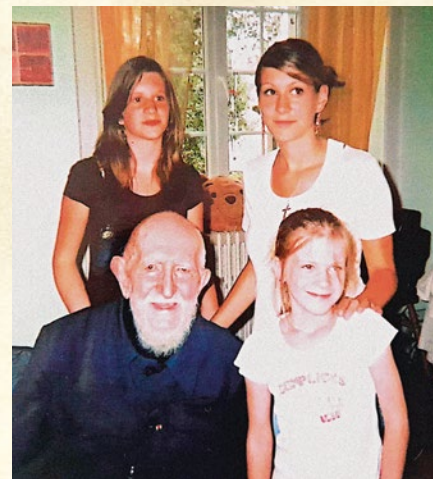
Peu de temps après, la famille quitte la cité d'urgence des « Champs Fleuris » et part dans l'Allier où, très vite, la maman se retrouvera seule avec ses enfants, désormais au nombre de quatre.

« On allait manger le pain dans les clapiers des lapins, dans la ferme à côté. On n'avait rien et maman n'a pas voulu rappeler l'abbé Pierre. Mes 2 sœurs cadettes et moi avons été placées dans des familles d'accueil, dans la Sarthe. Je n'ai revu l'abbé Pierre que bien plus tard, à 15 ans.

« L'abbé Pierre, mon père de cœur »

« Quand il m'a vue, il m'a tout de suite reconnue. L'abbé Pierre a toujours été mon père de cœur et après ces retrouvailles, nous n'avons jamais cessé de rester en contact. Il venait me voir ou on se téléphonait... »

Les enfants et les petits-enfants d'Annie ont été baptisés par l'Abbé qui a suivi la 1^{re} famille des « Champs fleuris » sur plusieurs générations, avec une attention et une fidélité toutes particulières.



L'abbé Pierre et les 3 filles de Marlène, été 2006.

« Au moment où Dieu m'appellera, sur ma tombe, au lieu de fleurs et de couronnes, apportez-moi des listes de milliers de familles et de milliers de petits enfants auxquels vous aurez pu donner les clés de vrais logements. »

L'abbé Pierre, rapport sur l'État du mal-logement, 2 février 2004

“On ne peut pas, sous prétexte qu’il est impossible de tout faire en un jour, ne rien faire du tout.”

L’abbé Pierre, 1994

Valérie, 2023

Tous héritiers de l’abbé Pierre!
Continuons le combat.



Aujourd’hui, en France, 3 000 enfants sont à la rue, et 330 000 personnes sont sans domicile. IL Y A URGENCE !

Tous héritiers de l’abbé Pierre! Continuons le combat. Ensemble, portons haut et fort nos valeurs de fraternité et d’optimisme en l’avenir, et continuons d’agir pour faire reculer la pauvreté et l’exclusion!

Seul votre soutien nous permet d’agir pour les personnes à la rue. **96 % des ressources de la Fondation sont issues de la générosité publique.** Ainsi, vos dons nous permettent d’agir en toute indépendance pour défendre au mieux les plus vulnérables. Vos dons sont précieux!

BULLETIN DE SOUTIEN

Envoyez votre don par chèque avec ce bon de soutien sous enveloppe affranchie à : « Fondation Abbé Pierre – Centre de traitement des dons – 59898 Lille cedex 9 » (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées que vous nous indiquez) ou sans ce bon de soutien (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées inscrites sur votre chèque). **Vous pouvez aussi donner en ligne sur : don.fondation-abbé-pierre.fr**

OUI, je soutiens les actions de la Fondation Abbé Pierre. **Je donne :** _____ €

Raison sociale : Siren :

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j’accepte de recevoir des informations de la Fondation Abbé Pierre à cette adresse :@.....

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d’utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres ? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d’exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbé-pierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 Rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d’informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet à l’adresse suivante : fondation-abbé-pierre.fr/protectiondesdonnees





© Micheline Pelletier

Message de l'abbé Pierre

Comment fermer les yeux sur une telle injustice ?

2 000, puis 2700, puis 3 000 enfants à la rue en quelques semaines, en moins de deux mois. Comment se résigner à voir des enfants vivre et dormir dehors ? De jour comme de nuit, assis par terre ou sur un banc, trouvant refuge dans les bras de leur maman, parfois sans rien pour s'abriter. Comment fermer les yeux sur une telle injustice ? Partout en France, des femmes et des hommes, des parents, réagissent et témoignent près de chez eux qu'une société plus juste et plus fraternelle est possible. Ici et là, ils s'organisent pour éviter le pire, pour protéger la vie des plus petits, des plus vulnérables d'entre nous. Dans chacune de ces actions solidaires et citoyennes raisonnent ces paroles de l'abbé Pierre, révolté par l'injustice et convaincu que « *ce n'est pas à nos gouvernements de nous dire comment être solidaires. C'est à nous de leur montrer la société que nous voulons : ils comprendront.* »

Alors que la solidarité s'amplifie, l'État ne comprend pas - ou ne veut pas comprendre ? - l'urgence de la situation. Le gouvernement refusait en effet mi-novembre d'ouvrir entre 6 000 à 10 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires pourtant indispensables pour protéger au plus vite les familles, les enfants. Parce que cela coûte trop cher. Ces places avaient pourtant fait l'objet de 2 amendements adoptés en commission des Finances par les parlementaires. Elles auraient pu accueillir ces enfants et leurs parents... Le texte du gouvernement soumis au 49.3 ne les a finalement pas retenus.

Allons-nous abandonner des enfants dans la rue pour faire des économies dans le pays des droits de l'homme ? Dans le pays qui a en outre ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant en 1990 ?

Aucune raison budgétaire ne peut être entendue et encore moins acceptée lorsque l'on met en péril la vie et le devenir de milliers d'enfants. Faut-il



« Monsieur le Ministre, le petit bébé de la cité des Coquelicots de Neuilly-Plaisance est mort de froid dans la nuit du 3 au 4 janvier, pendant le discours où vous refusiez les cités d'urgence. »

abbé Pierre, janvier 1954.

attendre un drame pour que l'État réagisse ? Et devons-nous reprendre mot pour mot ces terribles paroles prononcées par l'abbé Pierre il y a exactement 70 ans : « *Monsieur le Ministre, c'est à 14 heures, jeudi 7 janvier qu'on l'enterre. Pensez à lui. Ce serait bien si vous veniez parmi nous à cette heure-là.* » L'État est responsable du sort de ces 3 000 enfants. Il se doit de porter secours à chacun d'eux. ■